



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

Actualités numériques



SOMMAIRE

01

FEUILLE DE ROUTE & SEGUR

02

MON ESPACE SANTE

03

MESSAGERIE SECURISEE DE SANTE

04

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ

05

ORDONNANCE NUMÉRIQUE

06

TÉLÉSANTÉ

07

LE NUMERIQUE DANS LES PARCOURS

01

FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE & SEGUR

LA FEUILLE DE ROUTE DU NUMERIQUE EN SANTE 2023 - 2027



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

LA FEUILLE DE ROUTE DU NUMERIQUE EN SANTE 2023 - 2027



La présente feuille de route décrit quant à elle nos chantiers prioritaires pour les cinq prochaines années, déclinés en **4 axes**, **18 priorités** et **65 objectifs** avec des jalons temporels et une entité identifiée comme porteur principal, responsable de sa bonne mise en œuvre.



PRÉVENTION

AXE 1
Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé

5 priorités

20 objectifs



PRISE EN CHARGE

AXE 2
Redonner du temps aux professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique

5 priorités

16 objectifs



ACCÈS À LA SANTÉ

AXE 3
Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

4 priorités

11 objectifs



CADRE PROPICE

AXE 4
Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numériques en santé

4 priorités

18 objectifs

Coordination régionale GDR



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

LE SEGUR DU NUMÉRIQUE



Des financements de la mise à jour des logiciels métiers des professionnels et établissements de santé pour qu'ils soient **compatibles**, afin de permettre des échanges simples et sécurisés



Mises à jour des logiciels financées par le Ségur du numérique (dispositif SONS)



Des financements pour soutenir la **transformation des usages numériques** des professionnels et établissements de santé



Des programmes, des accords conventionnels (rémunération dans le forfait structure, FAMI..)



Des obligations réglementaires qui entreront progressivement en vigueur, tant pour les industriels que pour les professionnels de santé



Arrêté pris en application de l'**article L.1111-15 du code de la santé publique**, focalisé sur les **documents clés du parcours de soin**



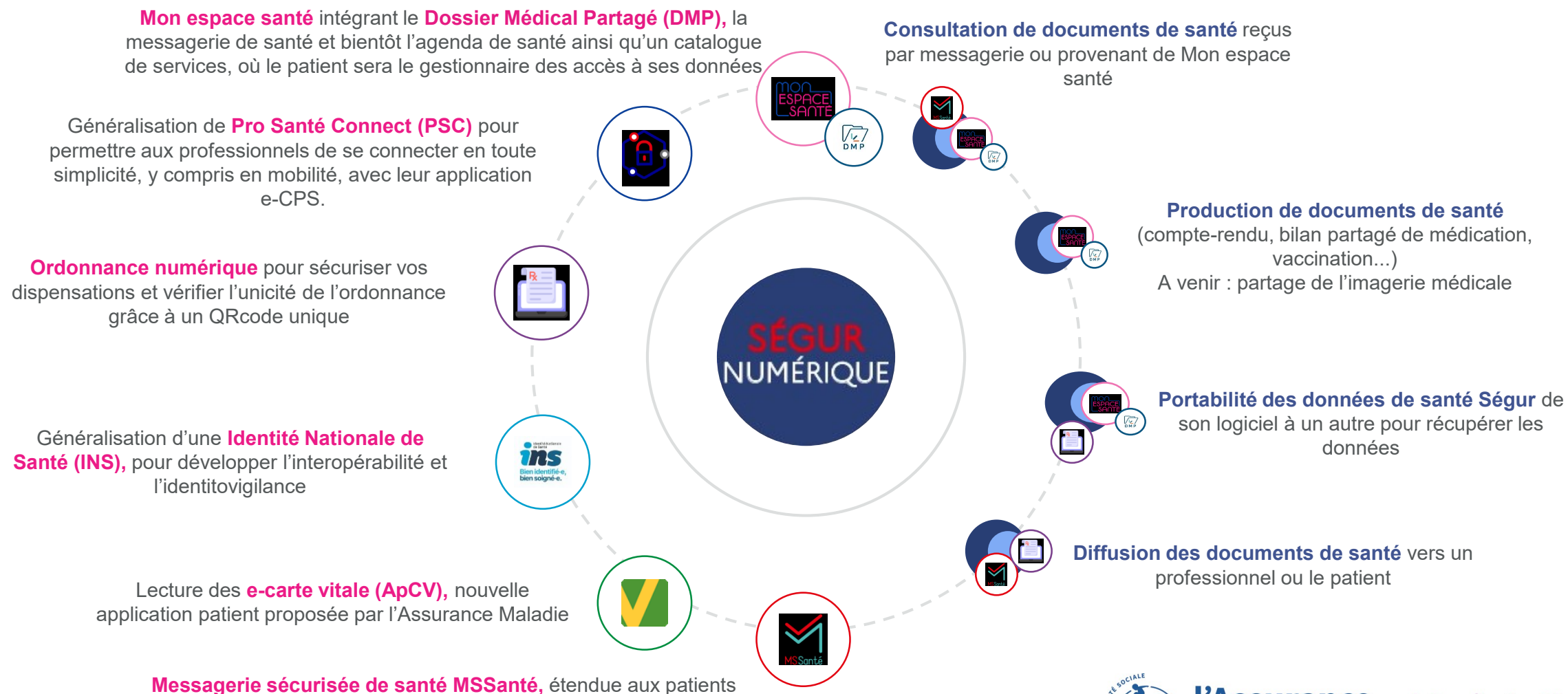
Un service public numérique universel, ergonomique et simple d'usage pour mettre à disposition de chaque assuré un véritable carnet de santé numérique sécurisé.



Ouverture de Mon espace santé et opt-out : **+95% des français ont 1 profil MES**

Les partis-pris : une approche par petits pas (évolutions logicielles en plusieurs “vagues”), une co construction des référentiels (ateliers professionnels / pouvoirs publics / éditeurs, visites terrains, etc.) et une transparence sur les résultats obtenus

LE SEGUR DU NUMÉRIQUE : LES ÉVOLUTIONS DES LOGICIELS MÉTIERS



Coordination régionale GDR

LE SEGUR DU NUMÉRIQUE : CALENDRIER

FINANCEMENT	COULOIR	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025
Équipement logiciel « segur vague 1 » Obj : faciliter l'alimentation de Mon espace santé)	Etablissement sanitaire	Installation segur			
	Médecins	Installation segur			
	Laboratoire Biologie	Installation segur			
	Radiologie	Installation segur			
	ESMS	Installation segur			
	Pharmacies	Installation segur			
Équipement logiciel (« segur vague 2 » Obj : consultation intégrée du DMP, Intégration des MSSanté, équipement logiciel des SF, MK, et auxiliaires médicaux	Professionnels et ES concernés par la « vague 1 »				Calendrier non publié
	Chirurgiens-dentistes, sages-femme auxiliaires médicaux				
Usages	Établissements sanitaires (via programme de financement)	Alimentation du DMP			
	Libéraux (via les conventions)	Usages de la MSSanté			
	ESMS (via programme de financement)	Usages du DMP, de la MSSanté, ordonnance numérique			
		Alimentation du DMP			



BILAN DE LA VAGUE 1 DU SEGUR EN BRETAGNE

Professionnels équipés d'un logiciel « segur » :



- **70%** des médecins libéraux
- **70%** de postes de radiologues mis à jour
- **90%** des officines



- **90%** des laboratoires



- **80%** des établissements ont commandé une mise à jour logicielle
- **10%** des ESMS ont commandé une mise à jour logicielle

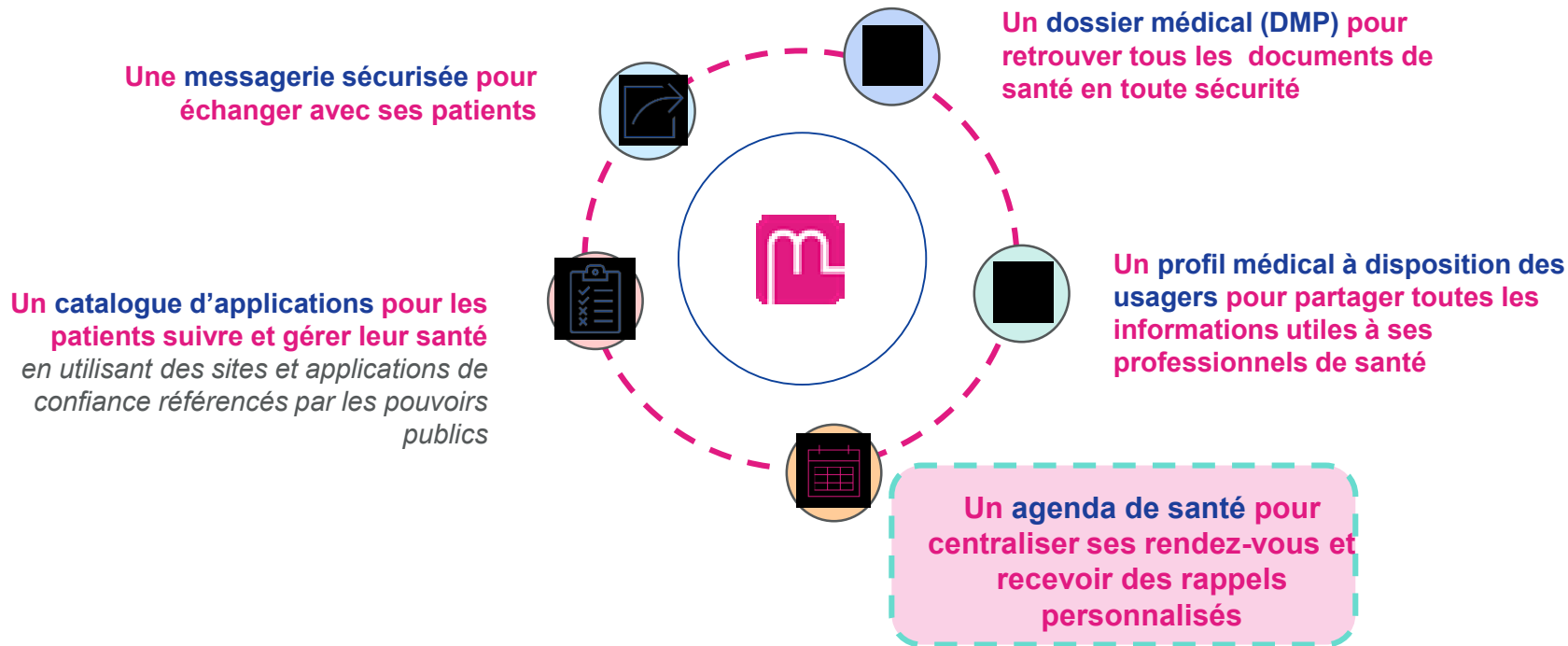
02

MON ESPACE SANTÉ / LE DMP

PRÉSENTATION DE MON ESPACE SANTÉ



Mon espace santé est le **carnet de santé numérique personnel et sécurisé** des Français.
Un service numérique public gratuit mis à disposition par le ministère de la Santé et l'Assurance Maladie qui propose **plusieurs fonctionnalités** :



Renvoyer les patients au numéro 34 22



Remplir le formulaire de contact sur <https://www.monespace-sante.fr/espace-echange>

Plus de 19 % ont activé leur espace

95% des bretons ont MES



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

FOCUS : LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP)

Espace Dossier médical – Professionnel (intégré dans le logiciel ou via dmp.fr/ps)



The screenshot shows the professional interface of the DMP. At the top, there is a header with the DMP logo and the text 'LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ'. A user profile box identifies 'Monsieur HONORE MASSEUR0858', a masseur-kinésithérapeute at 'CABINET M. MASSEUR 6 RUE DE CHATEAUDUN 750...'. Below the header, there are navigation tabs for 'MES PATIENTS', 'PARAMÉTRAGES', and 'DMP DE MME NATHALIE DESMAUX'. A secondary navigation bar includes 'Récapitulatif', 'Documents', 'Informations Patient', 'Gestion DMP', and 'Historique des accès'. The main content area shows the breadcrumb 'Mes Patients > DMP de Mme NATHALIE DESMAUX > Documents' and the patient's name 'Mme NATHALIE DESMAUX Né(e) le 15/06/1955'. A 'Documents' section features a search filter for 'Filtrer la liste des documents' with fields for 'Auteur' (set to 'tous'), 'Profession / Spécialité' (set to 'tous'), and 'Date de début de l'acte entre le' and 'et le'. Below the filter are buttons for 'Rechercher' and 'Afficher tout'. There are also buttons for 'Affichage des documents' (Liste, Parcours de soins, Miniatures). A sidebar on the left lists document categories: Synthèses, Traitements et soins (1), Comptes-rendus, Imagerie médicale, Biologie, Prévention, Certificats, déclarations, and Données de remboursement. The main document list shows one entry: 'Prescription de soins ordonnance' dated 20/11/2018, from 'CABINET M. MASSEUR', a 'Masseur-Kinésithérap...'.

Espace Dossier médical - Patient



The screenshot shows the patient interface of the DMP. The header includes the 'mon espace santé' logo and a user profile icon 'IL'. A 'Menu' icon and 'ML' are also present. The main content area is titled 'Profil médical' and contains a 'Synthèse de mon profil médical' section with a 'Télécharger' button. Below this are sections for 'Maladies et sujets de santé', 'Traitements', 'Allergies', 'Vaccinations', 'Mesures', 'Antécédents familiaux', 'Infos administratives', and 'Historique de soins'. A right-hand sidebar titled 'Documents' lists various document types: 'Plan de soins personnalisé' (16/02/2021, par Inaya Michel), 'Radio, écho, scanner, IRM', 'Ma santé en résumé', 'Autres documents', 'Résultats de biologie', and 'Comptes rendus'. A blue plus sign icon is visible in the sidebar.

on Régionale
risque

FOCUS : MON ESPACE SANTÉ SE DOTE D'UN AGENDA DE SANTÉ

L'**Agenda** permet à l'utilisateur de centraliser ses rendez-vous et rappels médicaux pour avoir une vision d'ensemble des examens médicaux qu'il a à réaliser.



Il permet de centraliser ses rendez-vous et rappels médicaux



Il pourra être connecté à certaines applications du catalogue de service (*à venir*)



Il propose des rappels de prévention



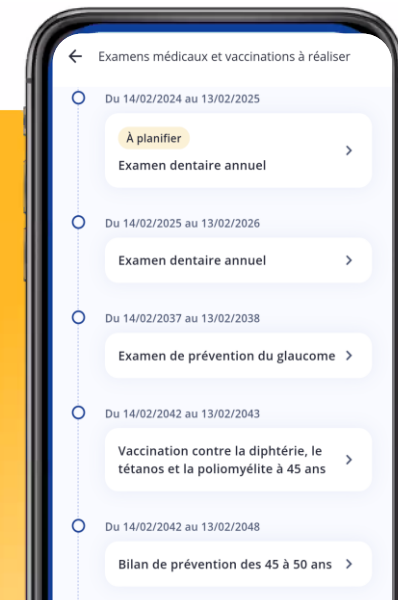
Il avertit l'utilisateur lorsqu'un examen est à planifier

Ouverture de l'Agenda de santé de Mon espace santé **en avril 2024**

L'agenda est également un outil de prévention permettant de rappeler à l'utilisateur les différents examens et vaccinations qu'il peut réaliser pour préserver sa santé :

- ▶ **Les examens** (obligatoires et recommandés)
 - 20 examens de l'enfant
 - MT' Dents (3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans)
 - Examen dentaire annuel (à partir de 25 ans)
 - Dépistage du glaucome (45 ans)
 - Bilans de prévention (18, 45, 60, 70 ans)
- ▶ **Les vaccinations** (obligatoires et recommandées)
- ▶ **Les dépistages organisés contre les cancers** (*à venir*)

Coordination régionale GDR



POURQUOI ALIMENTER MON ESPACE SANTÉ ?



Meilleure coordination des soins et prise en charge

Une meilleure prise en charge des patients et un meilleur suivi :

- Augmentation des soins non programmés/ mobilité géographique des patients ► Un professionnel rencontre des patients dont il n'est pas le médecin habituel ou médecin traitant.
- En cas d'urgence ou de rendez-vous chez un nouveau médecin spécialiste qui ne connaît pas le patient ou le suit très ponctuellement .
- Accès des assurés aux documents alimentés : ordonnance notamment pour les renouvellements (évite les pertes) , comptes rendus, etc qui peuvent être utile lors des rendez-vous avec d'autres professionnels ou lors de la délivrance de médicaments.



Gain de temps, rapidité et facilité d'accès

Une alimentation facilitée :

- Alimentation automatique transparente avec le logiciel métier version Sécur..

Centralisation des documents et facilité d'accès

Gain de temps :

- Les professionnels qui disposent d'un logiciel fonctionnel perçoivent l'intérêt et l'utilité du DMP/Mon espace santé tant que ça n'entrave pas sur leur activité (simplicité d'utilisation intégrée à la pratique quotidienne)



Dématérialisation des documents

- **Le patient est acteur de sa santé**
- **Plus-value du volet de synthèse médicale (VSM)** en cas d'ALD et continuité/protection des informations en cas de perte des documents papier.
- **Accès dématérialisé à tous ses documents de santé à tout moment et en tout lieu.**



Valorisation financière

Valorisation faite au sein du forfait

structure et rémunération spécifique valorisant l'alimentation du volet de synthèse médicale dans le DMP/Mon espace santé

MON ESPACE SANTÉ : ACCOMPAGNEMENT TEST DE 2 MSP



Structures volontaires

2 MSP (29, 35)



Calendrier d'accompagnement

août 2023 – janvier 2025



Médecin : cas d'usage identifiés:

- **L'alimentation de DMP** : VSM, ordonnances (“traitement de fond”), courriers d'adressage,
- **Consultation de DMP** : CR de Biologie et de spécialistes
- **Envoi de messages aux patients** : réticences à l'utilisation

Officine et IDE : cas d'usage identifiés:

- **L'alimentation de DMP** : vaccinations
- **Consultation de DMP** : recherche d'ordonnance – demeure peu développée
- **Envoi de messages aux patients** utile pour les commandes / disponibilités des médicaments – peu déployée

Recommandations :

- **Améliorer les logiciels** : information sur les profils MES ouverts, meilleure intégration des messageries, paramétrage des alimentations automatiques
- **Former les secrétariats** à la qualification INS
- **Accroître la communication sur MES** auprès des patients : proposer un affichage dans les lieux de passage / d'attente / comptoirs
- Travailler sur la **pertinence des documents alimentés**
- S'appuyer sur un professionnel à l'aise sur le numérique



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

03

MESSAGERIE SECURISEE DE SANTE

LES TROIS TYPES DE BOITES AUX LETTRES MSSANTÉ



BOITE NOMINATIVE

Boîte aux lettres **personnelle**, accessible aux professionnels de santé et du social ou médico-social. Elle **est associée au numéro RPPS** ou **ADELI** du professionnel.



BOITE ORGANISATIONNELLE

Boîte aux lettres **accessible à plusieurs professionnels**, sous la responsabilité d'un **professionnel habilité** et du **responsable de la structure**.



BOITE APPLICATIVE

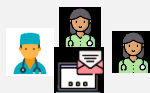
Boîte aux lettres destinée aux **envois automatisés**, à partir du logiciel de la structure.

EN PRATIQUE



Boite personnelle, utilisée par un seul professionnel habilité

Prenom.nom@chu-pau.mssante.fr



Boite de service, pouvant être utilisée par plusieurs professionnels d'un même service

Cardiologie@chu-pau.mssante.fr



Boite permettant essentiellement des envois automatisés (ex : compte-rendu de biologie)

Noreply-biologie@chu-pau.mssante

EXEMPLES D'USAGES POSSIBLES AVEC MSSANTÉ



Usages entre professionnels habilités



- Échanges avec un autre professionnel habilité sur le traitement en cours d'un patient
- Échanges dans le cadre de prises en charge coordonnées au sein de CPTS
- Transmission d'un CR de biologie à un spécialiste

Usages professionnel habilité - patient



- Transmission d'une ordonnance à une officine par le patient
- Retour d'interprétation d'analyses de biologie ou d'imagerie médicale
- Envoi d'un courrier de recommandation vers un spécialiste
- Transmission au patient de recommandations suite à une consultation

**Messagerie de santé de Mon espace santé*

LES ACTIONS NATIONALES EN COURS

Plusieurs actions ont été lancées afin de répondre aux problématiques de la MSSanté



De **nouvelles fonctionnalités** à venir :

- la mise en place d'un système de délégation des BALs MSSanté aux secrétaires ou confrères (par exemple, en cas d'absence)
- la possibilité de créer des boîtes aux lettres MSSanté en co-gestion avec d'autres professionnels (par exemple, pour les cabinets de groupe)



Le déploiement de **nouvelles composantes techniques** : lancement de l'API LPS qui est une application qui permet de standardiser l'accès aux différentes solutions MSSanté des opérateurs via les différents logiciels métiers (les finalités : l'interopérabilité, standardisation, etc.).

Des évolutions dans les logiciels pour fluidifier la recherche de destinataires sont également prévues en vague 2 Ségur, à venir bientôt



Des **mécanismes de "nettoyage"** de l'annuaire santé pour mieux identifier la bonne adresse:

- après 60 jours sans connexion et si elles ont été créées il y a plus d'un an, les BAL MSSanté sont dépubliées de l'annuaire santé. Elles peuvent cependant toujours recevoir des messages.
 - après 1 an sans connexion et pour toute BAL existant depuis plus de 2 ans, elle pourra être supprimée
- des notifications préalables vous seront adressées à chaque étape par vos opérateurs*



Pour sécuriser **vos coordonnées sur l'annuaire Santé**, nous vous invitons à consulter vos informations sur annuaire.sante.fr pour vérifier leur exactitude.

- En cas d'informations incorrectes sur vos lieux d'exercice, vous pouvez contacter le conseil départemental de l'Ordre des Médecins, soit directement (voie postale ou téléphonique, mais avec nécessité de se déplacer pour sécuriser la démarche), soit via la messagerie de votre espace sécurisé du [CNOM](#) (sans nécessité de se déplacer)
- En cas d'informations incorrectes ou d'action souhaitée (dépublication, suppression) sur vos adresses, vous pouvez contacter l'opérateur MSSanté concerné.



Pour **fiabiliser** la réception des comptes-rendus et résultats de vos patients : N'hésitez pas à contacter à vos correspondants pour leur préciser **votre MSS de réception privilégiée**

- notamment, en précisant dans l'en-tête de vos courriers et ordonnances l'adresse MSS privilégiée pour les correspondants

Actions PS

04

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ

QU'EST-CE QUE L'INS ?

Avant INS

Un usager, plusieurs identités possibles chez les acteurs qui le prennent en charge



LOISEAU

Prénom(s) de naissance **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



DUBOIS

Prénom(s) de naissance **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



DUBOIS LOISEAU

Prénom(s) de naissance **Marina- Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Aujourd'hui

Un usager, une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : l'INS

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18

Nom de naissance : LOISEAU

Prénom(s) de naissance : Marina Anne

Date de naissance : 21/01/1980

Sexe : F

Code lieu de naissance : 75056

Cette **INS** provient des bases de référence nationales, interrogées par l'intermédiaire du **téléservice INSi** intégré à votre logiciel

Depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec l'INS

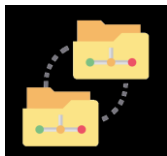
NB 1 : Certains usagers (personnes nées à l'étranger non affiliées auprès d'un organisme de protection sociale par exemple) ne disposent pas d'INS. Toutefois, l'absence d'INS n'est pas bloquante pour la prise en charge de la personne.

NB 2 : l'INS contient également un identifiant technique, l'OID, qui permet d'identifier si le matricule INS est un NIR ou un NIA. Cet OID est transparent pour l'utilisateur

POURQUOI UTILISER L'IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS) DE L'USAGER ?

L'INS permet de disposer d'une identité unique, pérenne et partagée par tous les acteurs de santé pour :

Faciliter les échanges et le partage de données de santé entre vous et vos interlocuteurs



Fiabiliser les identités de vos patients en utilisant une identité de référence

Alimenter et consulter facilement le DMP au sein de Mon espace santé



Gagner du temps en rattachant plus facilement un document au bon dossier patient

Créer directement une nouvelle identité dans votre logiciel



Echanger avec vos usagers de manière sécurisée via Mon espace santé ou avec vos correspondants via MSSanté



QUALIFIER L'INS DE MON PATIENT : PROCÉDURE NOMINALE

L'INS est un prérequis indispensable pour alimenter le dossier médical Mon espace santé de mon patient. L'appel au téléservice INSi permet de récupérer l'identité nationale de santé de mon patient qu'il faudra qualifier par la suite en vérifiant une pièce d'identité.

Procédure nominale

1

Récupérer l'INS

J'appelle le téléservice INSi
en lisant la **carte Vitale**

OU

J'appelle le téléservice INSi
en **cherchant par traits
d'identité**

En règle générale, le
téléservice me renvoie une
identité unique

2

Qualifier l'INS

Je demande à mon patient
une **pièce d'identité afin de
valider les 5 traits d'identité**
(nom de naissance, prénoms,
sexe, date et lieu de
naissance) renvoyés par le
téléservice

J'indique la pièce d'identité
qui m'a été présentée par
mon patient dans mon
logiciel

A noter

**La vérification de
l'identité peut être
effectuée qu'une
seule fois**



Astuce

En tant que professionnel de santé, je peux déléguer la récupération et la qualification de l'INS à mon secrétariat médical, qui doit s'authentifier avec une carte CPE nominative

Pour aller plus loin



[\[INS au quotidien\] Conduite
à tenir en fonction du
retour d'INSi](#)



[\[INS au quotidien\] Conduite
à tenir si écart INS et pièce
d'identité](#)



05

ORDONNANCE NUMERIQUE

L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?



visé à dématérialiser et sécuriser le circuit de la prescription entre les médecins et les professionnels de santé prescrits.

L'ordonnance numérique est le nouveau nom de la e-prescription.



Ce processus de dématérialisation de l'ordonnance qui sécurise et simplifie le circuit doit être généralisé à toutes les prescriptions de produits de santé, actes et prestations ([ordonnance n°2020-1408 du 18 novembre 2020 et décret n°2023-1222 du 20 décembre 2023 relatif à la prescription électronique](#)).

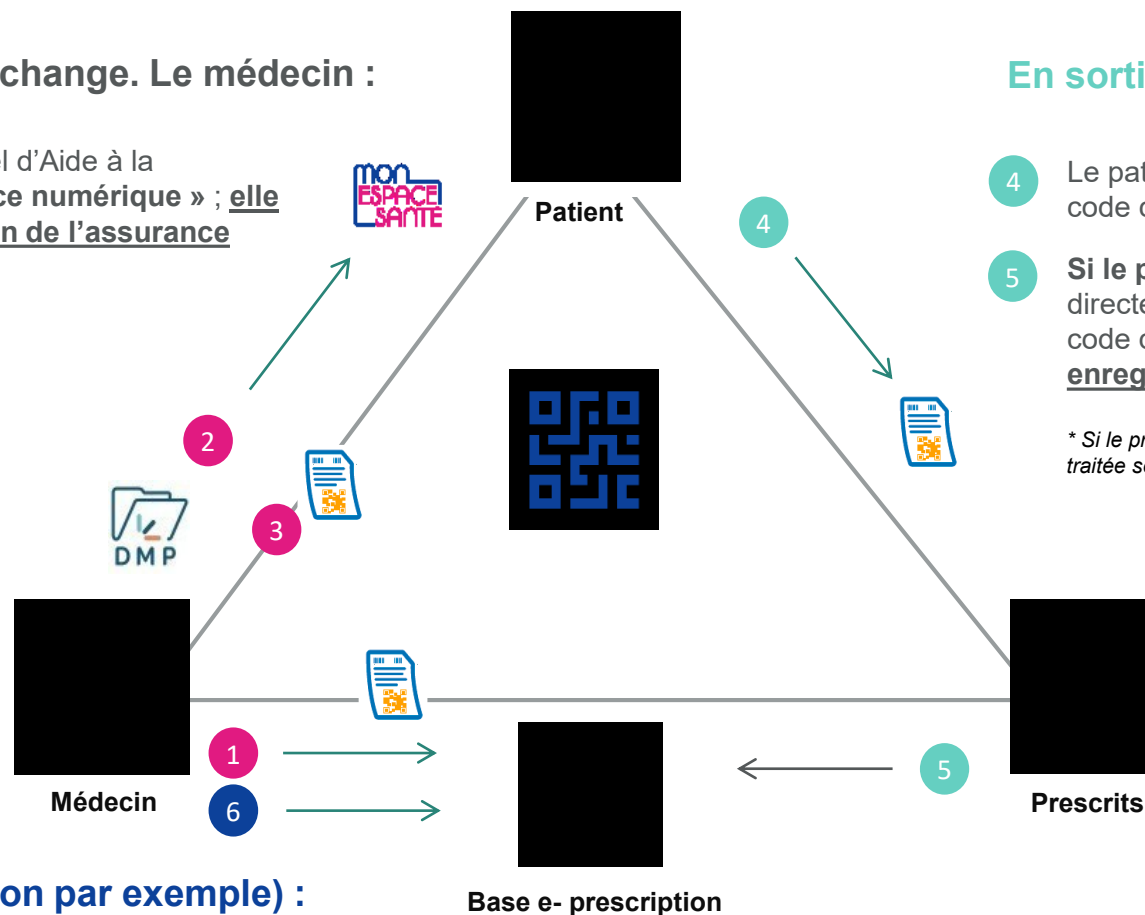


Cette généralisation concerne **toutes les prescriptions exécutées en ville** y compris celles établies au sein d'un établissement de santé.

ORDONNANCE NUMÉRIQUE ET PRISE EN CHARGE DU PATIENT

Pendant la consultation, rien ne change. Le médecin :

- 1 Rédige la prescription à partir de son Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) compatible « ordonnance numérique » ; elle est enregistrée dans la base e-prescription de l'assurance maladie.
- 2 En parallèle, **enregistre automatiquement l'Ordonnance numérique dans le DMP** du patient au sein de Mon espace santé depuis son logiciel métier ; **le patient peut ainsi la retrouver à tout moment dans Mon espace santé.**
- 3 Imprime l'ordonnance papier avec un QR Code, la **signe** et la remet au patient ou si le patient ne souhaite pas d'impression papier le médecin lui adresse via sa messagerie sécurisée de Mon espace santé.



En sortie de consultation :

- 4 Le patient présente l'ordonnance avec le QR code chez le prescrit de son choix.
- 5 **Si le prescrit est équipé***, il lit la prescription directement via son logiciel à partir du QR code qu'il a scanné, **exécute les actes et les enregistre dans la base.**

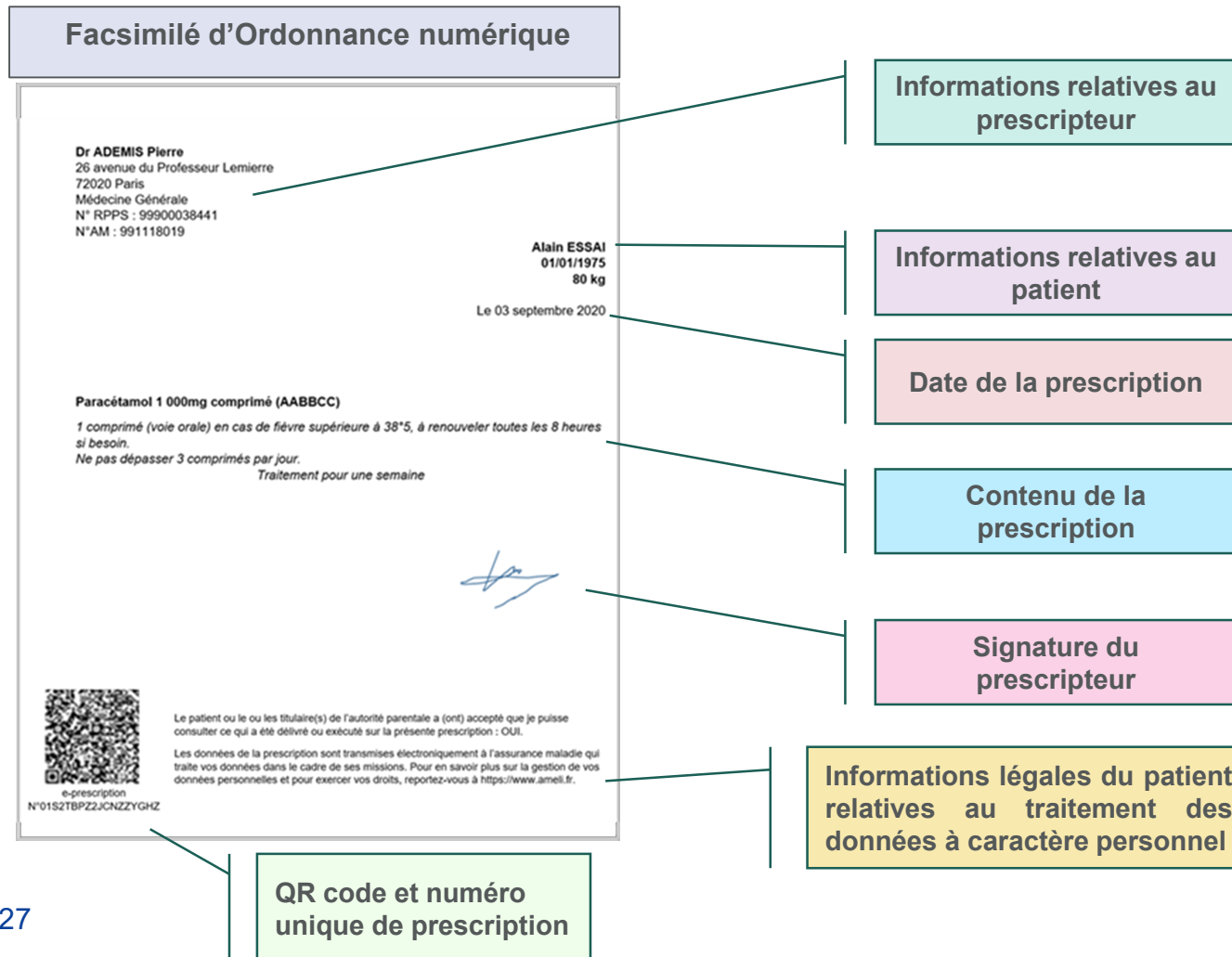
** Si le prescrit n'est pas équipé, l'ordonnance peut toujours être traitée selon le circuit classique (papier).*

Par la suite (nouvelle consultation par exemple) :

- 6 Le médecin prescripteur peut consulter les données d'exécution ou de la délivrance (si pas d'opposition du patient).

Coordination régionale GDR

À QUOI RESSEMBLE UNE ORDONNANCE NUMÉRIQUE ?



A noter :

- Les entêtes habituels peuvent être conservés;
- Le médecin peut continuer à imprimer des conseils au patient.

- Indication (**OUI** ou **NON**) de l'accord du patient pour la consultation des données d'exécution par le prescripteur.
- Texte **fixe** indiquant que les données de prescription sont transmises électroniquement à l'Assurance Maladie.

APPORTS DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2023



- ▶ Les professionnels assurant la prise en charge d'un même patient **peuvent rechercher dans la base Ordonnance numérique les informations relatives aux prescriptions** concernant ce patient et les exécutions.
- ▶ **Exonération de l'impression de l'ordonnance sur supports spécifiques pour les médicaments d'exception et stupéfiants dès lors que le processus Ordonnance numérique est utilisé.**
- ▶ Votre logiciel métier est paramétré pour **envoyer automatiquement un exemplaire PDF de l'ordonnance dans le DMP du patient au sein de Mon espace santé. Ainsi, vos patients peuvent retrouver à tout moment leurs ordonnances (plus de perte notamment) dans leur profil Mon espace santé. Ils peuvent notamment l'adresser par mail à leur pharmacien via la messagerie sécurisée de Mon espace santé pour anticiper la préparation des produits de santé.**
- ▶ Vous remettez, comme précédemment, une version papier de l'ordonnance à la fin de la consultation. **Toutefois, votre patient peut décider de ne plus se voir remettre un volet papier de l'ordonnance. Dans ce cas, vous lui adressez l'ordonnance via la messagerie sécurisée de Mon espace santé en utilisant votre boîte MSSanté** (pour les patients qui ont activé leur profil Mon espace santé).
- ▶ Votre solution logicielle peut intégrer **un pavé numérique permettant de signer vos ordonnances** remises aux patients et alimentés dans le DMP au sein de Mon espace santé.

06

TÉLÉSANTÉ

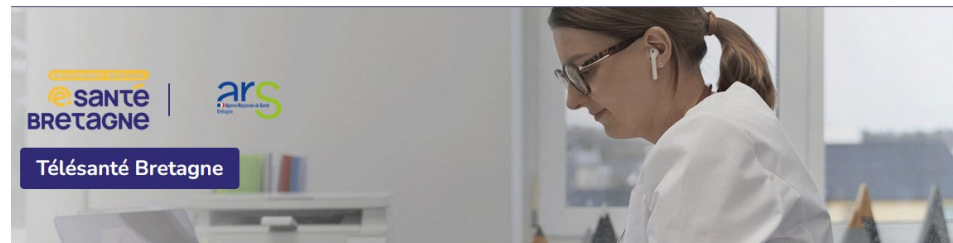
ACTUALITÉS TÉLÉSANTÉ

- **Ouverture du remboursement des actes de télésanté aux professionnels de santé via les conventions et avenants** : médecins, sages-femmes, IDE/IPA, orthophonistes, orthoptistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues.
- **Entrée dans le droit commun du remboursement de la télésurveillance le 1^{er} juillet 2023**
- **Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 (« PLFSS 2023 ») visant à mettre en place un cadre juridique structuré pour les sociétés commerciales proposant une offre de téléconsultation au moyen d'un agrément les autorisant à facturer à l'Assurance Maladie les soins réalisés à distance par les médecins qu'elles salarient.**
- **Un site régional à disposition des professionnels élaboré par l'ARS et le GRADES** <https://www.telesante-bretagne.fr/>
→ actualités, données, documentation, annuaire des offres de soins etc.

Télésanté
-v- Bretagne

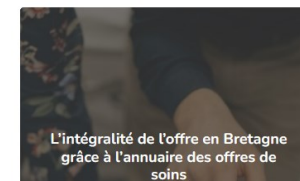
Annuaire | La télésanté | Notre accompagnement | Actualités | Contact

Publier une offre de soins



Votre portail de la télésanté en Bretagne

Votre nouvel accès rapide à l'offre de télésanté bretonne !



DÉFINITION DE LA TÉLÉSANTÉ

Il s'agit d'une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication, elle est composée de **2 domaines d'activités** :

Télésanté

Télémédecine = professionnel médical

Téléconsultation



Médecins toutes spécialités
Sage-femmes / Chirurgiens-dentistes

Téléconsultation assistée



Tout professionnel de santé peut assister le patient

Téléexpertise



Requérants : tous les professionnels de santé

Téléassistance

Requis : médecins toutes spécialités et sages femmes

Télésurveillance médicale

Télérégulation (Centre 15)

Télésoin =
professionnel
paramédical ou
pharmacien



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

LES PROFESSIONNELS AUTORISÉS



Historique :

L'activité de télémédecine par un médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste est autorisée par le décret d'application relatif à la télémédecine **publié le 19 octobre 2010**, il précise les **5 actes de télémédecine**, dont la téléconsultation.

Il a été **modifié le 13 septembre 2018** par le décret n° 2018-788 au moment du **financement dans le droit commun de la Sécurité sociale de la téléconsultation**,

Ainsi que le 3 juin 2021 dans le décret n° 2021-707, la **téléexpertise est ouverte à tous les professionnels de santé**.

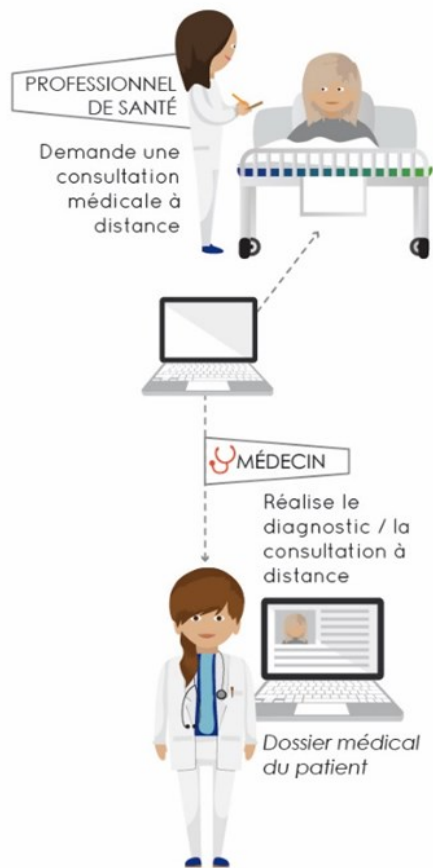
Le terme télémédecine est remplacé par le terme télésanté car le **télésoin est dorénavant autorisé pour 19 professions :**



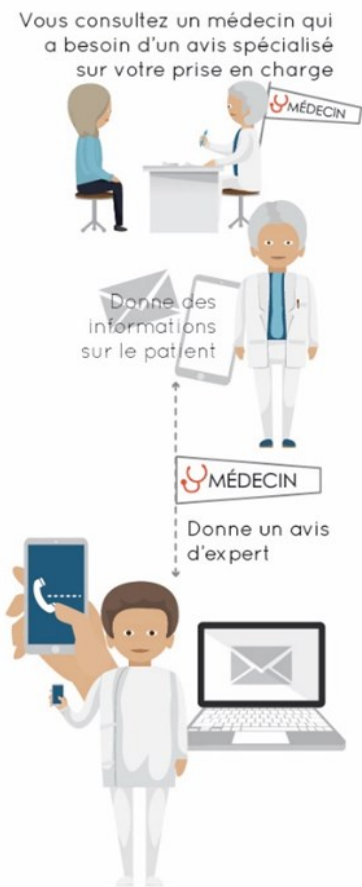
Audioprothésistes - Opticiens- Diététiciens- Orthopédistes/orthésistes – Orthoprothésistes – Orthophonistes - Épithésistes- Orthoptistes – Ergothérapeutes – Pédicures/podologues – Infirmiers – Pharmaciens - Manipulateurs d'électroradiologie - Podo-orthésistes - Masseurs-kinésithérapeutes – Psychomotriciens – Ocularistes – Techniciens de laboratoire médical

LES 5 ACTES DE TÉLÉMÉDECINE

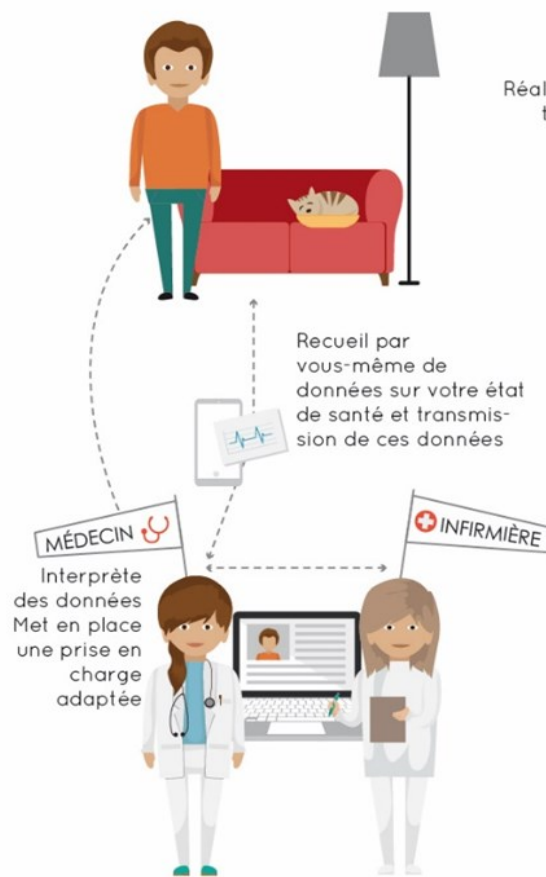
Téléconsultation



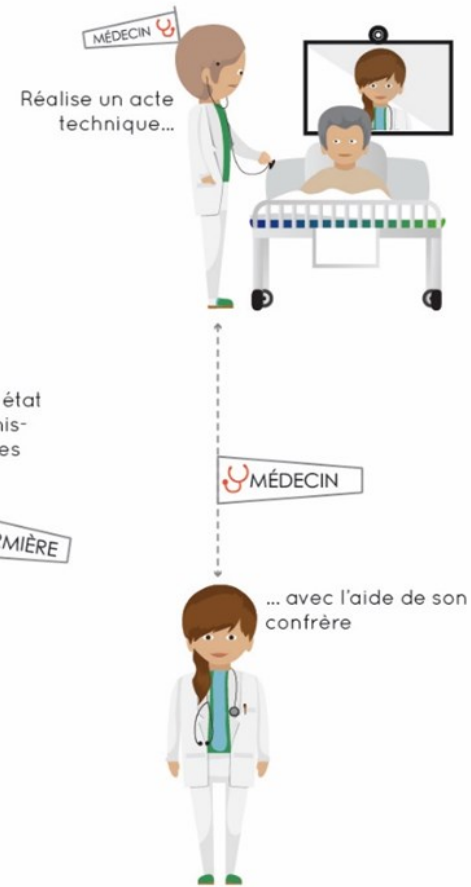
Téléexpertise



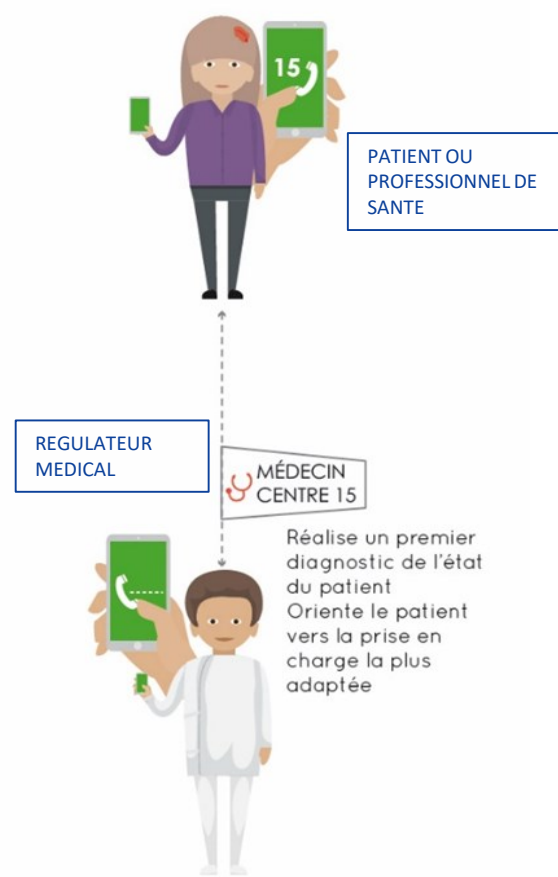
Télesurveillance



Téléassistance



Régulation médicale



les 5 types d'actes de la télémédecine sont précisés dans le [décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010](#)

07

LE NUMÉRIQUE DANS LES PARCOURS

LA PRISE EN CHARGE D'UN MÉLANOME CUTANÉ



Le médecin traitant qualifie l'identité de sa patiente
Après auscultation, il réalise une photographie de la zone suspecte
Puis il enregistre le volet de synthèse médicale dans son DMP



Le médecin traitant demande un avis à une dermatologue en téléexpertise
La dermatologue souhaiterait voir Mme Dupont en consultation
Le CR de téléexpertise peut être importé dans le LGC et partagé dans le DMP de Mme Dupont

Après accord de la patiente, la dermatologue consulte ses antécédents dans son DMP
Elle réalise une exérèse diagnostique



La dermatologue reçoit le bilan anatomopathologique et l'ajoute au DMP de sa patiente
Elle convoque sa patiente



La dermatologue explique les résultats à sa patiente et l'oriente vers l'hôpital
Elle transmet les résultats au médecin traitant par MSS



DIAGNOSTIC



TRAITEMENT



Le programme personnalisé de soins est partagé avec le médecin traitant, l'infirmière libérale et la dermatologue de la patiente, via la MSS
Il est déposé dans le DMP

Les résultats de la prise de sang et le Compte-Rendu du scanner sont versés dans le DMP

L'hôpital qualifie l'identité de la patiente lors de la 1ère consultation et verse le CR de consultation dans son DMP



Elle transmet des recommandations et des documents explicatifs à la patiente par MSS



SUIVI

L'infirmière libérale de Mme Dupont reçoit le PPS
Elle alimente le DMP avec son suivi infirmier

Les rappels des rendez-vous de suivi sont intégrés dans l'agenda de Mon espace santé

Une application référencée permet de suivre l'évolution des taches cutanées

Coordina



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

LA PRISE EN CHARGE D'UNE PATIENTE INSUFFISANTE CARDIAQUE

